LILLE

A la Compagnie des tramways

M. Sauve-Evauay, rédacteur en chef du *Réveil du Nord*, et M. Delesalle, adjoint au maire de Lille, avaient pris, il y a quelques jours, l'initiative de la formation d'un syndicat des employés des tramways de Lille.

Une première réunion eut lieu vendredi dernier, à la Maison du Peuple.

Elle fut marquée par l'incident suivant : à l'heure de la réunion, plusieurs des principaux fonctionnaires de la Compagnie se tenaient aux abords de la Maison du Peuple. Les organisateurs de la réunion virent là une tentative d'intimidation à l'égard des employés convoqués, et M. Delesalle requit l'intervention de la police pour obliger les représentants de la Compagnie à se retirer.

Le directeur fut, en outre, mandé le lendemain par M. Delory, maire, qui lui vers aux employés leurs collaborateurs avaient fait du zèle et qu'il laissait libres ses employés de se constituer en syndicat.

Révocations

Or, le *Recéil du Nord* publiait hier une note très violente contre la direction des tramways et contre ses principaux agents. Le journal socialiste qualifiait ces derniers de « brutes galonnées », de « misérables », et il annonçait que la compagnie avait révoqué le secrétaire du syndicat et trois autres de ses employés sous les prétextes les plus ridicules.

« Le but véritable, ajoutait le *Réveil*, est la guerre au syndical. »

Explications du directeur

Nous avons demandé à M. le Directeur de la Compagnie des Tramways des explications au sujet de l'accusation portée contre lui, et voici ce qu'il nous a répondu :

Les causes des révocations prononcées ne sont point celles indiquées par le *Réveil du Nord*.

L'un des employés frappés n'était encore à la Compagnie qu'à titre provisoire, comme « apprenti ». De nombreuses erreurs ont été relevées à sa charge par les contrôleurs, et c'est ce qui a déterminé la Compagnie à se priver de ses services. Il ne faisait, d'ailleurs, *pas partie du* syndical.

Deux autres ont été révoqués pour irrégularités constatées dans la non-remise de tickets aux voyageurs, ou dans la remise de tickets ayant déjà servi et jetés dans la voiture par les voyageurs.

Les deux employés ne font pas, non plus, partie du syndicat, assure le directeur.

Reste le secrétaire du syndicat, contre lequel de graves irrégularités dans le service ont été également relevées par les contrôleurs.

A la suite de l'enquête ouverte contre lui, il fut appelé devant le directeur, auquel il fournit des explications qui parurent le justifier des griefs dont il était l'objet.

Mais il le jura, paraît-il, à de vives récriminations contre ses chefs, et déclara que s'il était frappé, il les dénoncerait à la presse.

Ces mêmes termes rapportés par la direction, qui jugea que l'article paru hier dans le *Réveil* avait été inspiré par le secrétaire du syndicat. Le directeur crut devoir, alors, signer la révocation de son employé.

M. le directeur nous confirme ce qu'il a déclaré, disait-il, à M. le maire de Lille : qu'aucune mesure hostile ne sera prise contre les membres du syndicat, auquel il est plutôt favorable, à la condition que les employés n'empêchent pas la Compagnie, chargée d'un service public, d'exécuter les réparations inscrites au cahier des charges par la Ville et par la Préfecture.

Les révoqués

Nous avons cherché à voir les employés révoqués, afin de recueillir leurs explications. Mais nous n'avons pas réussi à les rencontrer.

Nous avons pu savoir, toutefois, qu'ils protestent énergiquement contre les accusations dont ils sont l'objet. Ils reconnaissent les irrégularités commises, mais affirment qu'elles sont le résultat d'erreurs inévitables dans un service aussi chargé que celui-ci et qu'ils sont entretés, que les contrôleurs les calomnient en les représentant comme ayant voulu « frauder » la compagnie.

Les quatre employés se sont adressés mercredi à M. Ghesquière, adjoint au maire, qu'ils a reçus à l'hôtel-de-ville.

Celui-ci a saisi le maire de l'incident.

L'odyssée d'un mobilier

Sous ce titre « le sans-gêne d'un brocanteur » nous racontions hier à la suite de quelles circonstances, un procès-verbal avait été dressé pour violation de domicile à un ouvrier Gustave Vallay, tripier, 42, rue du Pont du Lion d'Or.

On sait que le mobilier acheté à M. Vallay, par M. Jules Dhondt, chandonnier en fer, 144 rue Malaence, était resté au moment de départ de celui-ci, chez la demoiselle Marie Uterhoven, 22 ans, 207 rue Pierre-Legrand.

C'est sur le refus de cette dernière de continuer à payer les acomptes, que M. Vallay alla trouver M. Dhondt, chez lui, le 30 mai, et lui demanda de vouloir bien régler l'arriéré.

M. Dhondt se déclara prêt à payer à condition de rentrer en possession des meubles. M. Vallay lui conseilla d'aller les rechercher.

Ils se rendirent ensemble rue Pierre Legrand. On alla chercher Mlle Uterhoven à son atelier et, comme elle avait oublié sa clef, un serrurier fut mandé, qui *crocheta le serrure*.

On procéda ensuite au déménagement. Mlle Uterhoven protesta, et l'opération terminée, alla porter plainte au commissaire de police. De la est venue toute la brouille, mais les choses se présentant ainsi, M. Vallay sera poursuivi sérieusement pour violation de domicile.

EMISSION DE FAUSSES MONNAIES

Arrestation mouvementée

Hier soir, vers neuf heures, M. Defaux, épicier, rue du Long-Pot, 49, à Fives, vit entrer une femme qui lui donna une pièce de cinq francs en solderant d'une demi-livre de beurre dont elle venait de faire l'achat.

La pièce sembla suspecte à l'épicier qui appela le gardien de la paix Montagne.

La femme déclara qu'elle avait reçu cette pièce qui réellement est fausse dans un cabaret situé près de l'usine de Fives et elle engagea le sergent de ville à l'accompagner.

Un individu qui se trouvait dans la rue suivit la police et profitant d'un moment où personne ne passait dans une rue située derrière l'usine de Fives, se précipitait sur le gardien de la paix et le frappa à coups de parapluie.

Montagne dégaina et lança un coup de sabre à son agresseur, qui l'évita et prit la fuite pendant que la femme s'éclipsait à son tour.

Le sergent de ville, muni de bonnes jambes, rattrapa la femme et voulut l'emmener au poste. Individu revint à la charge et recommença à frapper l'agent de son parapluie. Montagne lui envoya un coup qui mit l'agresseur en fuite.

La femme fut conduite au poste du 8e arrondissement où elle déclara s'appeler Rooyackers, demeurant à Mouveaux. Au même moment arrivait une jeune fille de 15 ans qui donna le nom de Marie Calia et qui réclamait sa mère, la femme Rooyackers.

Les gardiens de la paix les conduisirent toutes deux à la permanence où M. Cordier les interrogea et finalement les mit au violon.

L'individu qui a frappé l'agent se nomme Vangoeri, il habite avec la femme Rooyackers, et toute la maisonnée était venue à Lille par chemin de fer. La femme Rooyackers prétend que la pièce fausse a été reçue par sa fille qui travaille chez M. Motte, à Roubaix.

Vol avec effraction

Des malfaiteurs inconnus ont fracturé la barraque de M. Martin, marchand de nougat, rue Solférino et ont enlevé pour vingt-un francs de marchandises.

Les accidents

M. Octave Vilain, 22 ans, rue Pontenoy, 73, débourrer de fils à la filature Le Blan, rue de Trévise, a eu la première phalange des deux mains écrasée, pendant qu'il était occupé à nettoyer son métier.

— M. Théophile Delecroix, 25 ans, manœuvre à l'usine Monnier, rue des Processions, a eu le doigt majeur de la main droite écrasé par une plaque tubulaire.

Rixe rue de la Trinité

Hier soir à dix heures et demie, un africain du plus bel ébène, nommé El-Hady Ben-Hamed, 38 ans, homme de peine, rue de la Trinité, 7, était en visite rue de la Trinité, lorsqu'il avait été frappé par le gardien de la paix, qui amenait les combattants à la permanence où procès-verbal fut dressé contre les belligerants.

Bataille de dames

Deux bonnes en tablier blanc, la démarche alerte, l'œil vif, se sont crêpées le chignon hier soir, dans une cour située à l'angle des rues Faidherbe et des Ponts-de-Comines.

C'est une petite brunette à l'air futé, nommée Marie Steron, rue du Vieux-Marché-aux Moutons 5, qui a commencé les hostilités. Après quelques égratignures faites de part et d'autre, un gardien de la paix est venu inviter les deux amazones à raconter leur différend à M. Cordier, de service à la permanence, qui a dressé contravention.

La cause de la lutte serait un jeune homme que Marie Serie, 20 ans, rue de la Quenouette, n° 7, aurait enlevé à l'affection de Marie Steron.

Commencement d'incendie

Un commencement d'incendie s'est déclaré hier, à 11 heures du soir, dans la cuisine de M. Maillard, voyageur de commerce, 57, rue du Vieux-Marché-aux-Moutons. Une lampe à pétrole a mis le feu à des langes d'enfant qui séchaient. Les pompiers n'ont pas eu à intervenir.

Abandonner l'usage du Gaz qui produit des explosions terribles. Brûler du Pétrole qui vaut quatre fois moins cher à cause des droits réduits et qui donne une lumière plus belle.

Je préférence demandez les produits de la Raffinerie de Pétrole du Nord de Wasquehal, électrivire et étoile du Nord. n.o.

LE NORD

DOUAI

Une enfant tuée

Hier soir, vers huit heures, M. Charles Mange, cultivateur à Lambres-lez-Douai, passait au faubourg de Paris, et conduisait un chariot attelé de deux chevaux, lorsque une petite fille de deux ans et demie, Jeanne Dupuis, voulut traverser la chaussée. Renversée par un des chevaux, l'enfant reçut un coup de pied qui lui fracture le crâne ; elle succomba peu de temps après l'accident.

Cette enfant est la fille du garde Voisin.

CAMBRAI

Le crime de Bousies

Au cours d'une querelle qui a éclaté entre les nommés Jean-Baptiste Duminy, âgé de 26 ans, couvreur, et Ernest Douchy, âgé de 45 ans, cultivateur à Fontaine-au-Bois, ce dernier a porté à son adversaire un coup de couteau dans la poitrine.

Le médecin qui soigne la victime a déclaré que le poumon était perforé ; l'état de Duminy est donc très grave.

Le meurtrier a disparu ; la gendarmerie le recherche activement.

Le parricide de Villers-en-Cauchie

Les aveux du coupable

Le coupable, qui se nomme Etienne Denoyelle et n'est autre que le petit-fils de la victime, a fini par faire des aveux.

Huit toutefois deux choses : la préméditation et le vol. A l'en croire il n'avait pas l'intention de tuer sa grand'mère quand il s'est présenté chez elle, mais à la suite d'une dispute et au paroxysme de la colère il frappa la pauvre vieille d'une brique qu'il ramassa dans la cave.

Dénoyelle a été ramené à Cambrai hier soir vers 19 heures.

Aujourd'hui, Dénoyelle ne s'est pas départi de son calme. On croirait, à le voir, qu'il ne comprend pas l'horreur du crime qu'il a commis.

Dénoyelle est mal noté ; déjà il a été condamné en police correctionnelle.

PAS-DE-CALAIS

BÉTHUNE

RIXE GRAVE A SALLAU

Coup de couteau sur un mineur de Méricourt-corons

Les nommés Blistin Pierre, 55 ans, et son fils Martin, 25 ans, tous deux mineurs demeurant à Méricourt-corons, entraient il y a quelque jours dans l'estaminet tenu par M. Wachieux Jean-François, route des corons de Méricourt à Sallau.

Là se trouvaient Deligne Adolphe père, boucher et son fils Léon, 24 ans, boulanger à Sallau ainsi que Vanoberghe Camille, 23 ans, marchand de chevaux à Mourchin et un autre consommateur.

Ces quatre derniers riaient à leur table, ce qui fit croire au nommé Blistin fils qu'on riait de lui ; il en demanda le motif au fils Deligne qui, pour toute réponse, terrassa Blistin. l'envoyant rouler dans l'escalier de la cave. Le père Blistin intervint pour défendre son fils, c'est alors que Deligne père et Vanoberghe se rurent sur celui-ci, lui portant de nombreux coups.

Le père Blistin fut relevé ayant l'épaule gauche brisée et portant un coup de couteau derrière l'épaule droite. Procès-verbal a été dressé.

Une femme violée à Sallau

La dame Elydie Podvin, âgée de 35 ans, cabaretière, demeurant à Avion, revenant mercredi vers une heure de l'après-midi de Sallau où elle s'était rendue chez des amis longeait la ligne du chemin de fer du Nord

Arrivée à trente mètres environ de la gare elle vit tout à coup sortir d'un fossé un jeune homme vêtu d'effets de mineur et paraissant âgé d'une vingtaine d'années qui se mit à la suivre.

Fuyant la compagnie de cet individu la dame Podvin prenna le pas, ce que fit aussi le mineur qui bientôt rattrapa la femme en frappant des épaules il la renversa dans un champ de seigle lui posa la main sur la bouche.

Une lutte s'engagea au cours de laquelle l'individu devenant furieux, menaça de tuer la malheureuse si elle appelait encore au secours. Enfin malgré ses énergiques efforts pour se défendre la malheureuse dut céder, la dame Podvin dut subir les derniers outrages.

Une fois son acte criminel accompli, l'individu que la gendarmerie recherche, menaça de nouveau de tuer sa victime si elle ne demeurait point à travers champs il s'enfuit à toutes jambes dans la direction de Lens.

BIBLIOGRAPHIE

Faute d'un Mot. Un nouveau roman de Pontenay de Charrin est toujours intéressant, une profonde émotion saisit le lecteur dès les premières pages et le tient jusqu'à la fin. Rien de banal dans ce roman très *attachant par les vivants portraits* de personnages, que par la rare distinction du style et l'intérêt vif du récit.

Faute d'un Mot, édité par la librairie Savine (1 vol. in-18 jésus, 3 fr. 50 franco) aura pour lui, en Pierre-Jean, tous les hommes et surtout les femmes, tous les hommes : il réhabilite, par une peinture vraie, le caractère de la jeune fille française, intelligente, consciencieuse, pleine de bonne humeur.

Le talent de Pontenay décèle brillamment maintenant dans son roman *Cristinelle, les Attentats de Modeste, l'Amassin malgré lui*, etc., revêt cette fois une forme nouvelle, avec une note d'une délicatesse pleine charme. Il est impossible de ne pas s'intéresser avec une sympathie et une estime qui vont au bien pour l'âme, à Hélène Granson, à Francine le Rouleur, à Lendémire et à Philippe Granson, qui aurait si bien mérité d'être heureux et qui ne le sont pas **faute d'un mot** par un scrupule que comprendront particulièrement les cœurs dévoués.

Faute d'un mot est le premier roman d'une série qui aura pour titre collectif : *Les Défaites de l'Amour*.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 18 juin 1896

Présidence de **M. Dassonville**, vice-président.
Ministère public : **M. Destricker.**

LILLE

Abus de confiance au préjudice de la société des auteurs et compositeurs de musique. — M. Coquelin, agent central de la société des auteurs et compositeurs de musique, Rue Mercier, avait pris comme petit employé en 1882, Hippolyte Dorsimont, âgé alors de 14 ans. En 1891, M. Noël avait été nommé représentant de la société pour la région du Nord. M. Coquelin lui avait adjoint pour trésorier, Hippolyte Dorsimont, qui depuis lors, remplait la place de secrétaire appointé, s'occupant un peu de tout et chargé d'encaisser les recouvrements.

Le représentant de la Société pour le Nord n'avait d'ailleurs rien remarqué d'anormal dans la conduite de Dorsimont jusqu'en 1895, où,